

Avis du CHSCT SD du 19 mai 2022

Avis	Réponses de l'administration
<p>1/ Les membres du CHSCT-SD12 s'inquiètent de la surcharge de travail liée aux absences des enseignants non remplacés dans le 1er et 2nd degré.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le CHSCT-SD 12 demande que des postes de titulaires remplaçants soient créés dès la rentrée de septembre 2022 afin de pallier aux absences des enseignants, afin que les décharges des directrices et directeurs puissent être effectuées régulièrement toute l'année scolaire, afin de pouvoir maintenir les formations des professeurs des écoles sur temps scolaire.	<p><i>Les demandes formulées par le CHSCT SD 12 relèvent de la gestion des moyens de la carte scolaire. A ce moment de l'année, elles ne peuvent relever d'une décision départementale.</i></p>